ONTARIO ENERGY BOARD

AVIS D'AUDIENCE

Enbridge Gas Inc. demande l'autorisation de mettre à jour le cadre de planification intégrée des ressources.

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) l'autorisation de mettre à jour le *cadre de planification intégrée des ressources pour Enbridge Gas* (cadre de PIR). La planification intégrée des ressources (PIR) est une stratégie et un processus de planification qui permet d'évaluer et de comparer les solutions de rechange aux infrastructures de gazoducs — qu'elles relèvent de la demande (côté client) ou de l'offre (côté entreprise de services publics) — pour répondre aux besoins du réseau de gaz naturel. Le cadre de planification intégrée des ressources (PIR) énonce les exigences de la CEO concernant la recherche et la mise en œuvre de solutions de rechange (ou d'une combinaison de ces solutions) qui servent au mieux les intérêts des clients d'Enbridge Gas et de son réseau de gaz naturel, en tenant compte de la fiabilité et de la sécurité, de la rentabilité, des politiques publiques, de la détermination optimisée de la portée des incidences et de la gestion des risques.

Enbridge Gas demande l'autorisation de mettre à jour le cadre de planification intégrée des ressources (PIR), en tenant compte des propositions figurant dans un document de discussion de la Commission de l'énergie de l'Ontario ainsi que des observations présentées par les participants lors d'une consultation antérieure de la CEO visant à examiner ce cadre (EB-2025-0125).

Si le cadre de planification intégrée des ressources (PIR) mis à jour est approuvé dans sa forme déposée, les clients ne constateraient aucun changement direct aux tarifs ou aux factures. Toutefois, dans le cadre de futures demandes, Enbridge Gas pourrait solliciter des modifications tarifaires pour mettre en œuvre des activités de planification intégrée des ressources (PIR) fondées sur le cadre de PIR mis à jour.

Cette audience sera tenue en vertu du paragraphe 36(1) de la ***Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario***, L.O. chap. 15, annexe B.

This document is also available in English.

Ontario Energy Board

À SAVOIR

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer les raisons. Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur son dossier. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Allez sur le site https://www.oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0216** pour :

- examiner la demande;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **9 novembre 2026** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous présentez une demande pour devenir intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

Cette audience sera tenue en vertu du paragraphe 36(1) de la ***Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario***, L.O. chap. 15, annexe B.

This document is also available in English.

Ontario

Ontario Energy Board

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

1 877 632-2727 ATS : 1-877-632-2727

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

https://www.oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours

Enbridge Gas Inc.

1-877-362-7434

Du lundi au vendredi de **8** h 00 à **18** h

enbridgegas.com

Cette audience sera tenue en vertu du paragraphe 36(1) de la ***Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario***, L.O. chap. 15, annexe B.

This document is also available in English.

Ontario

Ontario Energy Board